

Communiqué de presse

Talence s'engage pour une ville sans mégot

La Ville de Talence fait appel à la société talençaise Keenat, qui face à la problématique des mégots jetés au sol déploie « Éco-Mégot », une solution permettant de lier santé, propreté, et protection de l'environnement.

Issue du Budget participatif, cette initiative répond à des objectifs multiples. Il s'agit avant tout d'une action éco-responsable, les mégots étant trop souvent jetés à même le sol, ce qui génère à la fois un problème de propreté de la ville et de pollution des sols, donc des eaux fluviales. Mais cette action permet également de sensibiliser au tabagisme, qui est la première cause évitable de mortalité en France (avec plus de 75 000 morts par an dont 45 000 par cancer).

Le recyclage des mégots, un cercle vertueux

La solution Éco-mégot propose donc l'installation de 24 cendriers extérieurs éco-conçus en France, disposés dans des lieux stratégiques de la ville, afin de favoriser les espaces zéro mégot. Des collectes à vélo sont ensuite organisées pour collecter les mégots jetés dans les cendriers. Ces derniers, une fois collectés, sont alors triés, séchés et broyés, puis transformés en granules, qui seront utilisés comme matière première pour réaliser des panneaux de sensibilisation. Ces panneaux seront disséminés à travers la ville pour impulser un changement de comportement des citoyens, et les inciter à jeter leurs mégots dans les cendriers.

Un partenariat qui soutient l'entrepreneuriat local

En engageant ce partenariat avec Keenat, la municipalité entend aussi soutenir l'entrepreneuriat local, social et solidaire. La société est en effet installée à Talence, dans le quartier de Thouars, au sein d'un bâtiment qui regroupe des entreprises dites à impact positif. Keenat dispose d'ailleurs de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » délivré par l'Etat. Cet agrément atteste qu'elle œuvre au quotidien en faveur de l'utilité sociale, notamment par le biais de partenariats avec des structures de l'insertion, du handicap et des entreprises sociales.

Une action complémentaire des zones sans tabac

Dans le cadre de sa politique santé, la Ville était déjà impliquée dans la lutte contre le tabagisme, notamment via un partenariat avec la Ligue contre le cancer. Cette dernière a créé le label « Espace sans tabac » pour participer activement à la réduction du nombre de cancers dont la cause directe ou indirecte est le tabagisme : il s'agit d'installer dans l'espace public des panneaux pour demander aux fumeurs de ne pas allumer de cigarettes dans certaines zones sensibles. La Ville de Talence, avec la volonté d'impulser un changement de comportements et de réduire le tabagisme passif chez ses citoyens, en a installé 16, répartis dans ses différents squares, parcs et bois. Un an après leur installation, le bilan est plutôt positif : l'initiative a été bien accueillie et comprise par les habitants qui ont joué le jeu, rendant ces espaces plus respirables et propres. Forte de ce succès, la Ville réfléchit déjà à une extension du dispositif.